

**RENOUVELLEMENT COMPLET DU CONSEIL DE GESTION
DE LA FACULTE DE SANTE**

A distance par voie électronique

Du mardi 17 octobre 2023 au mercredi 18 octobre 2023

COLLEGE

COLLEGE DES USAGERS

Vu le Code de l'Education notamment ses articles L719-1 à L719-3 et D719-1 à D719-40 ;
Vu la délibération n°2019-053 du 25 avril 2019 portant adoption d'une recommandation relative à la sécurité des systèmes de vote par correspondance électronique, notamment internet ;

Vu les statuts de l'Université d'Angers approuvés par le Conseil d'Administration, tels que modifiés le 15 décembre 2022 ;

Vu les statuts de la Faculté de Santé approuvés par le Conseil d'Administration de l'Université d'Angers le 11 mai 2023 ;

Vu la délibération n° CA003-2020 en date du 17 février 2020 relatif à l'élection du Président de l'Université d'Angers ;

Vu l'arrêté n° 2023-058 du 11 avril 2023 relatif au cadrage des élections par voie électronique à distance à l'Université d'Angers ;

Vu l'arrêté n°2023-076 du 06 septembre 2023 relatif au renouvellement complet du conseil de gestion de la Faculté de santé, collège des usagers ;

Vu l'avis du comité électoral consultatif du 29 septembre 2023 ;

Vu l'arrêté n°2023-103 du 02 octobre 2023 relatif aux candidats pour la représentation du collège des usagers du conseil de la faculté de santé,

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

ARRETE :

Article 1 : CANDIDATS COLLEGE DES USAGERS

LISTE « DES ETUDIANT(E)S MOTIVE(E)S POUR VOUS REPRESENTER »

M. MUSSET Antonin

Mme KELLOU Mona
M. MECHELFEKH-RACHEDI Yaquine
Mme ROUX Maëlle
M. BELLIN Maxime
Mme PONTRUCHER Audrey
M. DUTET Benjamin
Mme ROUX-SAUVEGRAIN Lilas
M. CHORIN Matheo
Mme PAYRAUDEAU Maëlys
M. LEGENDRE Aubin
Mme ATEK Yasmine
M. POUILLAIN Titouan

**LISTE « UNION ETUDIANTE ET INDEPENDANTS : POUR UNE FACULTE
UNIVERSELLE, EMANCIPATRICE ET ECOLOGIQUE »**

M. CAMAZON—SIONNIERE Sean
Mme HAREAU Capucine
M. OBEID Mohamad
Mme FAYET Zélie
M. HARDY Robinson
Mme ROBIN Emmanuelle
M. DELESTRE Marin
Mme CHATEGNER-DUPRE Louise

SOUTIEN : UNION ETUDIANTE ANGERS (UEA)

Article 2 : Le présent arrêté prend effet à compter de sa signature. Il abroge et remplace l'arrêté n°2023-103 en date du 02 octobre 2023 relatif aux candidats pour la représentation du collège des usagers du conseil de la faculté de santé.

Fait à Angers, en format électronique

Le Président de l'Université

Christian ROBLÉDO

Signé et mis en ligne le 6 octobre 2023